

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD351

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Pour permettre la préservation du système bocager et favoriser la gestion durable des haies, l'État se fixe pour objectif d'expérimenter la création de paiements pour services environnementaux spécifiques pour soutenir l'élevage pâturant.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose que l'Etat expérimente la création de paiements pour services environnementaux (PSE) spécifiques pour soutenir l'élevage pâturant qui participe à la préservation du système bocager et favoriser la gestion durable des haies.

La sociologue Catherine Darrot qui a mené une étude sur « Breizh Bocage 1 » et « Breizh Bocage 2 », des programmes de sauvegarde du bocage impulsés par la région Bretagne, a montré que « l'avenir du bocage semble étroitement subordonné à l'avenir des systèmes d'élevage pâturant ».

L'intensification et l'industrialisation de notre modèle agricole et d'élevage, ainsi que l'agrandissement des parcelles promues par nos politiques publiques depuis plusieurs décennies sont à l'origine de la disparition du bocage et des haies. 70 % des haies françaises ont été détruites

depuis les années 1950. Les haies constituent pourtant des infrastructures écologiques (au même titre que les mares, bois, bandes fleuries...) qui rendent de nombreux services écosystémiques à notre agriculture. Elles représentent en effet des refuges pour la biodiversité, favorisent l'infiltration de l'eau, etc..

La préservation et la reconstitution de notre système bocager nécessite de sortir de l'agriculture industrielle et de reconstruire un maillage d'exploitations en élevage paysan, surtout en polyculture-élevage, équitablement réparties sur l'ensemble du territoire et privilégiant autant que possible le recours au pâturage.

L'entretien des haies et le développement de l'élevage pâturant demande du temps, de l'argent et des agriculteur-rices en nombre suffisamment important. C'est pourquoi, par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose que l'Etat expérimente la création de paiements pour services environnementaux (PSE) spécifiques pour soutenir le maintien et le développement de l'élevage pâturant qui participe à la gestion durable des haies.